



Communiqué de presse

Boulogne Billancourt, le 7 mai 2025

Nouvelle condamnation de Solocal : la répression syndicale ne passera pas !

Le Conseil de Prud'hommes de Boulogne-Billancourt vient d'annuler mise à pied d'un représentant du personnel FO de l'agence Solocal de Bordeaux.

En janvier 2020, lors du kick-off annuel de la télévente à Bordeaux, Christophe, élu FO au CSE, prend la parole devant ses collègues pour exprimer des difficultés rencontrées sur le terrain : manque d'équité dans la distribution des portefeuilles commerciaux, sentiment d'être traités comme de la « chair à canon »... Des propos francs, mais qui ont visiblement dérangé.

Résultat : convocation à un entretien préalable à licenciement, puis sanction disciplinaire. Un simulacre de procédure, basé sur de prétendus « propos intolérables » qui auraient « choqué certains collègues ». Mais au tribunal, Solocal n'a pas été en mesure de produire **la moindre attestation** de ces collègues « choqués ». Et pour cause : la vérité dérange, mais elle finit toujours par éclater.

La **justice vient de donner raison à notre élu**, en reconnaissant le caractère abusif de la sanction. Une nouvelle victoire judiciaire pour FO, après la **condamnation de Solocal pour discrimination syndicale** envers une autre élue FO à Citylights, puis la **mise à pied injustifiée d'un élu FO à Nancy**.

La question se pose : Solocal chercherait-elle à **faire taire ses représentants FO**, parce qu'ils osent dénoncer les conditions de travail dégradées des salariés ?

Notre réponse est claire : **nous ne nous taisons pas et nos élus continueront de défendre les collègues.**

Nous appelons la **nouvelle direction générale** à tourner la page de ces pratiques indignes et à renouer enfin avec **un dialogue social respectueux, loyal et sincère.**

Contact presse :

Frédéric Gallois, Secrétaire général FO Solocal
Secrétaire SNPEP FO

06 63 40 13 74